

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 40/2019

OBJET : Acquisition d'un moyen de collecte pour les fibreux en apport volontaire - Autorisation du Président à signer les marchés

L'an deux mille dix-neuf et le 5 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Serge BAURENS donne procuration à M. Serge DEMANGE, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadine BARRE, Messieurs Philippe FOURMENTIN et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick CASTRO a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres de l'assemblée l'autorisation donnée par délibération n°145/2018 d'engager la consultation pour l'acquisition d'un camion-grue pour la collecte des fibreux.

Le montant estimatif du marché est de 333 000€ HT.

Monsieur le Vice-Président rappelle également que la récupération des fibreux (papier et cartonnettes d'emballages ménagers) est un enjeu majeur pour lequel il est nécessaire de mettre en œuvre un meilleur dispositif permettant de récupérer le plus de matière en maîtrisant les coûts.

Lauréate d'un appel à projet, la communauté de communes a signé une convention de financement avec CITEO. Le financement du camion grue et caissons interviendra à hauteur de 52.50 % (soit 75 % de 70 % (70% représentant le pourcentage de papiers dans les fibreux).

Une première consultation a été engagée en 2 lots :

- Lot 1 : châssis poids lourd.
- Lot 2 : fourniture et montage d'une grue de manutention, de caissons à berce, d'un bras de manutention.

Le lot 1 (châssis poids lourd) a été déclaré infructueux faute d'offre reçue. Le conseil communautaire a autorisé la relance d'une nouvelle consultation pour le lot 1 par délibération n°208/2018.

A l'issue des phases de consultation, les plis reçus pour les 2 lots ont été confiés au service Collecte et Valorisation des déchets pour analyse technique et financière.

Le rapport d'analyse des offres a été présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres le 1^{er} mars 2019 pour attribution.

Au vu du rapport d'analyse, les membres de CAO ont attribué les lots comme suit :

- Lot 1 (châssis poids lourd) au profit de l'entreprise MPVI pour un montant de 89 000€ HT.
 - Lot 2 (fourniture et montage d'une grue de manutention, de caissons à berce, d'un bras de manutention) au profit de l'entreprise MANJOT Environnement pour un montant de 170 000€ HT.
- La tranche optionnelle (BOM compactrice) du lot 2 pourra faire l'objet d'un affermissement ultérieur (75 000€ HT).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions d'attribution des lots 1 et 2 de la CAO,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés,

PROCEDE à l'inscription de la dépense au budget prévisionnel.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS